

9354/19

(OR. en)

PRESSE 24
PR CO 24

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3690^e session du Conseil

Affaires étrangères

Développement

Bruxelles, le 16 mai 2019

Présidente **Federica Mogherini**
Haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme de développement durable à l'horizon 2030	3
Jeunesse et développement	3
Sahel.....	4
Déjeuner informel: architecture financière pour le développement.....	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.....	6
– Instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure en 2017.....	6
– Conclusions du Conseil sur la lutte contre la désertification dans l'UE.....	7
– Conclusions du Conseil sur le rapport 2019 concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE.....	7
– Conclusions du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement	8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Programme de développement durable à l'horizon 2030

Les ministres ont discuté de la manière de maintenir la dynamique en faveur du Programme 2030 et de la lutte contre le changement climatique en 2019 dans la perspective du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (8-19 juillet 2019) et du sommet sur le climat (23 septembre) ainsi que du sommet consacré aux objectifs de développement durable (ODD) (24 et 25 septembre).

Ils se sont déclarés conscients que 2019 offre une occasion unique de renforcer la mise en œuvre du Programme 2030 en vue de la réalisation des ODD. Ils ont souligné que c'était le moment ou jamais pour l'UE de faire preuve de leadership et d'assurer une dynamique en faveur des initiatives en matière de développement durable.

Les ministres de l'UE chargés du développement ont rappelé que le Programme 2030 et l'accord de Paris sur le changement climatique constituent des éléments fondamentaux de l'action de l'UE dans le cadre de l'architecture globale du développement et qu'ils revêtent une importance vitale pour la prospérité à long terme de l'UE.

[Conclusions du Conseil "Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030"](#)

[Forum politique de haut niveau pour le développement durable](#)

[Sommet consacré aux objectifs de développement durable \(ODD\)](#)

Jeunesse et développement

Les ministres de l'UE chargés du développement ont discuté de la jeunesse et du développement avec Jayathma Wickramanayake, l'envoyée du Secrétaire général des Nations unies pour la jeunesse.

L'envoyée a exposé sa vision et ses priorités pour le renforcement de la mobilisation des jeunes. Elle a souligné qu'il ne fallait pas hésiter à confier des responsabilités aux jeunes ni à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires et d'avoir accès aux institutions afin d'exercer une influence sur l'élaboration des politiques. Elle a décrit les obstacles sociaux, économiques et politiques auxquels sont confrontés les jeunes, en particulier les jeunes filles. Elle a présenté six recommandations concernant la voie à suivre: 1) considérer l'émancipation économique des jeunes comme un moyen privilégié de promouvoir l'inclusion sociale et d'autres droits, 2) mettre l'accent sur les défis transnationaux, 3) veiller à ce que les jeunes comprennent la valeur du multilatéralisme, 4) associer les jeunes à la politique et réduire la différence d'âge entre gouvernants et gouvernés, 5) garantir le financement en faveur de la jeunesse à long terme, et 6) associer les jeunes à l'élaboration des politiques au niveau horizontal.

Les ministres se sont dit conscients que les jeunes et les organisations de jeunesse sont des acteurs sociaux essentiels et qu'il faut s'attacher à promouvoir leur rôle public et à les reconnaître comme des partenaires égaux. Ils sont convenus que l'action en faveur du développement devrait placer les générations futures au rang des priorités.

Ils ont également estimé que les jeunes devraient être de plus en plus associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'examen des politiques nationales et locales, et qu'il y a lieu de lever les obstacles à leur insertion sociale, économique, culturelle et politique. Les ministres se sont également engagés à intensifier les efforts pour réduire les obstacles spécifiques auxquels sont confrontés les jeunes, et en particulier les jeunes filles.

Sahel

Les ministres de l'UE chargés du développement ont débattu du Sahel, dans le prolongement de l'adoption de conclusions du Conseil par les ministres des affaires étrangères le 13 mai et de la réunion des ministres de l'UE chargés de la défense et des affaires étrangères avec leurs homologues des pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger).

Ils ont réaffirmé l'importance stratégique que revêt le Sahel pour l'UE et souligné le soutien indéfectible l'UE à la région, en particulier en termes d'aide humanitaire et d'aide au développement.

Ils ont noté l'importance de l'approche intégrée, qui associe le dialogue politique, la coopération en matière de sécurité (y compris par l'intermédiaire des opérations PSDC et du soutien direct à la force conjointe du G5 Sahel) et l'aide au développement. Les ministres de l'UE chargés du développement ont étudié les moyens de remédier à la récente détérioration de la situation en matière de sécurité, et sont convenus que la réponse devait être multidimensionnelle et traiter des questions socio-économiques autant que des questions de sécurité.

Ils ont reconnu l'urgence de fournir des services de base aux populations locales, de lutter contre le changement climatique et de rétablir la présence de l'État.

[L'Union européenne et le Sahel](#), fiche d'information (SEAE)

[Sahel: l'UE adopte de nouvelles mesures pour renforcer son soutien à la sécurité dans la région](#), 3 mai 2019

[Conclusions du Conseil sur la région du Sahel/Mali](#), 25 juin 2018

Déjeuner informel: architecture financière pour le développement

Au cours du déjeuner, les ministres chargés du développement ont débattu de la future architecture financière pour le développement. Ils ont mis l'accent sur la voie à suivre pour stimuler l'investissement privé dans les pays les moins avancés / les plus fragiles, et se sont penchés sur la nécessité de revoir l'architecture financière en question pour en garantir l'efficacité.

Les ministres ont fait le point sur les meilleurs moyens de garantir une coordination adéquate des mécanismes qui existent au niveau national et à l'échelle de l'UE, et d'assurer une participation inclusive des États membres et des établissements financiers de l'UE à cette architecture ouverte. Ils ont eu un échange de vues sur les mesures qui doivent être prises pour faire en sorte que l'architecture européenne d'investissement en dehors de l'Europe soit cohérente, efficace, intégrée et inclusive.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 32/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé "Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique: un instrument souple, mais pas assez ciblé".

Le fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique est le plus grand fonds fiduciaire de l'UE; il réunit un total de 4,2 milliards d'euros et finance des activités dans 26 pays répartis dans trois régions d'Afrique. Il vise à favoriser la stabilité, à contribuer à mieux gérer la migration et à lutter contre les causes profondes des phénomènes de déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration irrégulière, en particulier en promouvant la résilience, l'égalité des chances, la sécurité et le développement ainsi qu'en améliorant les perspectives économiques en Afrique.

Le Conseil a pris note des conclusions du rapport, notamment du fait que le fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique devrait être plus ciblé vers des actions spécifiques susceptibles de produire des résultats mesurables, et souligné quatre recommandations: 1) améliorer la qualité des objectifs, 2) revoir la procédure de sélection des projets, 3) prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre, 4) améliorer le suivi du fonds fiduciaire de l'UE pour l'Afrique.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

[Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique](#)

Instruments de l'UE pour le financement de l'action extérieure en 2017

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre, en 2017, des instruments de l'Union européenne pour le financement de l'action extérieure.

De manière générale, le Conseil a insisté sur l'importance qu'il y a à mettre en œuvre un multilatéralisme effectif et à renforcer la coopération internationale fondée sur des règles et a réaffirmé son soutien inconditionnel aux droits de l'homme, à la démocratie, à la bonne gouvernance et à l'État de droit partout dans le monde.

Le Conseil s'est déclaré préoccupé par le rétrécissement de l'espace dont dispose la société civile partout dans le monde. Il a souligné que la dégradation de l'environnement, le changement climatique, les conditions météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles peuvent réduire à néant les gains de développement et le progrès économique, en particulier dans les pays pauvres.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

Conclusions du Conseil sur la lutte contre la désertification dans l'UE

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 33/2018 de la Cour des comptes européenne intitulé "Lutte contre la désertification dans l'UE: le phénomène s'aggravant, de nouvelles mesures s'imposent".

Le Conseil est convenu que la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans l'UE sont des problèmes graves auxquels il faut faire face, et, dans ce contexte, il a pris note avec intérêt des recommandations formulées dans le rapport spécial. En particulier, il a pris note de ce que des études internationales montrent que la désertification aurait progressé de 10 % au cours des dix dernières années dans le sud et le sud-est de l'Europe et qu'elle poursuit son avancée constante vers le nord.

Le Conseil a surtout insisté sur le rôle essentiel d'une gestion durable des ressources terrestres pour faire face à ces menaces.

Le Conseil a invité la Commission: 1) à mener une réflexion sur un régime de financement pour cartographier les terres dégradées; 2) à s'engager activement afin de préserver et d'améliorer la qualité des sols et de mettre un terme au processus de dégradation des sols; et 3) à prendre des dispositions pour que les projets relatifs à la désertification, à la dégradation des terres et à la sécheresse puissent bénéficier des mécanismes de financement existants au sein de l'UE. Le groupe "Environnement international" a approuvé les conclusions le 12 avril 2019.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

Conclusions du Conseil sur le rapport 2019 concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

Le Conseil a adopté aujourd'hui des conclusions sur les objectifs d'aide au développement de l'UE, sous la forme de son rapport annuel au Conseil européen. Ce rapport analysait les tendances en ce qui concerne les engagements et les résultats quant à l'aide publique au développement (APD) de l'UE. L'APD constitue une source de financement majeure pour les pays les moins avancés et les États fragiles, dont l'une des caractéristiques est qu'ils ne disposent pas en interne de la capacité de lever des fonds à partir d'autres sources.

Le Conseil a relevé que l'UE et ses États membres ont conservé leur place de premier bailleur de fonds en matière d'APD, puisqu'ils contribuent pour près de 57 % du total de l'APD fournie aux pays en développement par des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE. En 2018, l'APD de l'UE a atteint la somme de 74,4 milliards d'euros, ce qui représente 0,47 % du RNB de l'UE. Ce total était inférieur de 731 millions d'euros à celui de 2018, année où le montant exprimé en pourcentage de RNB était également plus élevé puisqu'il était de 0,5 %.

Dans ce contexte, le Conseil s'est déclaré préoccupé par la tendance à la baisse de l'APD collective de l'UE, qui a diminué pour la deuxième année consécutive, et déplore que l'on s'éloigne toujours plus de l'objectif collectif consistant à consacrer 0,7 % du RNB à l'APD.

Le Conseil a réaffirmé le rôle politique de premier plan qu'il joue et son engagement en faveur de l'aide au développement.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

Conclusions du Conseil sur la cohérence des politiques au service du développement

Le Conseil a adopté des conclusions sur la cohérence des politiques au service du développement.

Le Conseil a rappelé l'obligation prévue par le traité de tenir compte des objectifs de la coopération au développement dans toutes les politiques internes et externes et souligné l'importance que revêt la cohérence des politiques au service du développement en tant qu'élément fondamental de la contribution de l'UE à la réalisation du programme 2030 et des objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil a pris note des progrès qui ont été réalisés en ce qui concerne la cohérence des politiques au service du développement et demandé que des efforts supplémentaires soient déployés pour faire en sorte que les politiques non liées au développement tiennent compte des objectifs de développement des pays partenaires, ce qui devrait permettre de réduire au maximum les effets négatifs. Le Conseil a insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur la durabilité, de créer des situations où tout le monde est gagnant et de renforcer l'impact positif des politiques de l'UE sur les pays en développement, y compris en encourageant les synergies et en réduisant les arbitrages entre les politiques.

Le Conseil a réaffirmé sa détermination politique à encourager des approches gouvernementales globales, à assurer une action de supervision et de coordination politiques à tous les niveaux, et à concourir à ce que l'élaboration des politiques et la prise de décision reposent sur des observations factuelles aux fins de la mise en œuvre des ODD.

[Lire le texte complet des conclusions](#)

[Cohérence des politiques au service du développement](#) (page web de la Commission)